



Gros probleme souci avec sucession

Par **marc75**, le **29/08/2010** à **09:37**

Bonjour,
bonjour,

Mon papa est décédé fin juin je suis aller début juillet chez le notaire avec ma mère pour ouvrir la succession.

Le notaire ouvre la succession interroge les banques et organismes d'état demande certain document état civil.

Ce samedi je vais voir maman et j'apprends que mon père a fait promettre à ma mere (verbalement) de donner a ces trois filles ainsi que a deux garçons né d'un premier lits de ma maman des sommes d'argent pour chacun d'entre 17 000€ fois 5

Et la je vois ma maman qui sort le carnet chèque si si

Je lui dit stop

la succession de papa n'est pas fermé on peut communiqué cette information au notaire et il ajoutera ce fait nouveau dans la succession de maman.

Donc cela est il possible?

et par ailleurs quelle sera le montant de cet argent pour les filles et les garçons après pèlèvement du notaire et des impots.?

merci de votre réponse

Par **toto**, le **31/08/2010** à **10:13**

Bonjour,

Tant que votre mère ne fait pas de chèque sans provision, je ne vois pas où il y aurait

problème.

Le plus simple est de considérer que c'est une donation en avance d'héritage de votre mère , auquel cas cela respecte l'égalité du partage. C'est soumis à déclaration comme donation , c'est entièrement exonéré car inférieur aux seuils , ce n'est pas soumis à acte notarié. Passer au service des impôts pour remplir le formulaire adéquat.

Cordialement

Par **mimi493**, le **31/08/2010** à **12:48**

a condition que ça ne soit pas des chèques puisant dans la succession du père !